



ROLE ET MISSIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE DE LIGUE

Le DTL est licencié à la FFKDA, titulaire du BEES 1 et au minimum du 2ème dan.

Le DTL est placé sous l'autorité technique du DTN et hiérarchique du Président de la Ligue.

Le DTL est chargé de mettre en place les directives nationales et la politique sportive et de développement régional.

Il dirige, anime et coordonne l'activité de l'Equipe Technique Régionale (ETR).

Il aide et conseille la Ligue pour la structuration et le développement de ses activités.

Il contribue à l'élaboration de la Convention d'Objectifs entre la Ligue et la Fédération et du dossier CNDS.

Il assiste en tant que de besoin le Président dans ses relations avec les instances régionales (DRDJS, CROS, instances sportives du Conseil Régional...).

Il veille à la bonne organisation des manifestations sportives organisées par la Ligue.

Il siège au jury plénier de validations des diplômes fédéraux.

Il co-valide les propositions d'évaluation des grades.

Il organise les stages dispensés par les experts fédéraux.

Il peut solliciter auprès de la FFKDA, par l'intermédiaire du Président de Ligue, la mise à disposition, à titre gracieux, d'experts, de techniciens fédéraux ou de sportifs de haut niveau, pour des actions exceptionnelles de Formation ou de Promotion.

Il est consulté sur la nomination des Directeurs Techniques Départementaux. Il veille à la cohérence de leurs actions avec la politique nationale et régionale.

Sur convocation du DTN, il participe à la réunion annuelle des DTL, à l'occasion de laquelle sont précisées les directives techniques.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au Président de Ligue et au Directeur Technique National le rapport général de ses activités et de celles de l'ETR.